Kosovo: aide financière exceptionnelle de la Communauté

1999/0240(CNS) - 14/02/2000 - Acte final

OBJECTIF : octroi d'une aide financière exceptionnelle au Kosovo de 35 millions d'euros pour l'an 2000. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2000/140/CE du Conseil portant attribution d'une aide financière exceptionnelle de la Communauté au Kosovo. CONTENU : Étant donné la situation d'extrême dépendance financière dans laquelle se trouve actuellement le Kosovo à la suite du conflit survenu dans cette région, la présente décision vise à octroyer une aide financière exceptionnelle au Kosovo de 35 millions d'euros pour la seule année 2000 sous la forme d'un don. L'aide sera décaissée en au moins 2 tranches et sera mise à la disposition de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) chargée de l'administration civile privisoire du Kosovo depuis la fin du conflit. Elle visera essentiellement à atténuer les contraintes financières du Kosovo ainsi qu'à faciliter la mise en place des fonctions administratives essentielles et à l'élaboration d'un cadre économique sain. L'aide sera gérée par la Commission en concertation étroite avec le Comité monétaire et de manière compatible avec tout accord conclu entre le FMI et la MINUK ou toute autre autorité internationalement reconnue au Kosovo. Cette aide exceptionnelle est exclusivement destinée à soutenir les finances publique du Kosovo. La Commission adressera au Parlement et au Conseil d'ici la fin 2000, un rapport comportant une évaluation de la mise en oeuvre de cette décision. ENTRÉE EN VIGUEUR : 14.02.2000.